

NOS OBJECTIFS DE PROMOTION ET DE RECRUTEMENT

Le Ministère a pris l'engagement d'atteindre les objectifs de promotion et de recrutement présentés dans le tableau ci-dessous.

OBJECTIFS DE 1994-1995

Groupes désignés	Professions non traditionnelles	Groupe FS ¹	Groupe de la direction ²	Emplois étudiants
Femmes	30 %	50 %	33 %	n/a
Membres des minorités visibles		10 %	5 %	n/a
Personnes handicapées		2 % à 4 %	2 %	3 étudiants par année
Autochtones		7 %	3 %	7 étudiants par année

1. Les objectifs établis concernent le recrutement **au** groupe FS.

2. Les objectifs établis concernent le recrutement **au** groupe de la direction par voie de promotion d'employés du groupe FS et ceux n'appartenant pas à ce groupe, au niveau immédiatement inférieur à celui de EX, ainsi que le recrutement latéral, au besoin.